

Charte du Comité de Quartier « Le Calvaire »

1. Objet de la Charte

La présente charte définit les objectifs, les valeurs, le fonctionnement et le cadre d'action du Comité de Quartier Le Calvaire, collectif citoyen formé dans le but de favoriser un cadre de vie harmonieux, sécurisé et respectueux de tous les habitants du quartier.

2. Nos objectifs

- Représenter les habitants du quartier auprès des autorités locales (Ville de Mons, CPAS, etc.).
- Relayer de manière structurée les constats, demandes et propositions des citoyens.
- Initier ou accompagner des projets concrets pour améliorer le quotidien dans le quartier (sécurité, propreté, aménagements, lien social...).
- Constituer un relais citoyen, un partenaire de dialogue et un acteur de terrain pour encourager les échanges constructifs entre les habitants et les institutions.
- Il agit uniquement dans l'intérêt du quartier et de ses habitants.

3. Nos aspirations pour le quartier

Nous souhaitons construire un quartier :

- Sûr, accueillant et propre,
- Favorisant le vivre-ensemble, le respect mutuel et la diversité,
- Où chaque citoyen peut s'exprimer librement et être écouté,
- Où les décisions sont prises en tenant compte des réalités du terrain et de ceux qui y vivent.

4. Constitution du comité

Le comité est composé de membres actifs, bénévoles, investis dans la vie du quartier.

- Conditions pour être membre actif :
- Être habitant du quartier,
- Être disposé à participer activement aux réunions, projets ou communications,
- Respecter les valeurs de la charte,
- Adopter une posture constructive, non violente, respectueuse des personnes et non polémique.

Le comité se réserve le droit de refuser ou de suspendre la participation d'une personne si son comportement est contraire aux principes fondamentaux de la charte.

5. Neutralité

Le Comité de Quartier est strictement neutre et apolitique.

Il ne soutient aucun parti, élu ou courant idéologique.

Il agit uniquement dans l'intérêt du quartier et de ses habitants.

6. Respect et inclusion

Le respect est une valeur fondamentale du comité. Nous sommes intransigeants face à tout comportement discriminant, agressif ou communautariste.

- Accueille chacun dans sa diversité,
- Refuse toute forme d'exclusion, de rejet ou de marginalisation,
- Rappelle que le respect de chacun est indispensable à la coexistence harmonieuse dans le quartier.

Nous refusons toute instrumentalisation communautaire ou idéologique. Nous défendons les libertés individuelles, dans le respect des autres et du cadre de vie commun.

7. Communication avec les citoyens

Le comité tient à informer régulièrement les habitants via plusieurs canaux :

- Le site internet : <https://saint-lazare.morawilly.be/index.html> (outil principal de centralisation et de communication).
- Des affiches, flyers ou documents d'information diffusés ponctuellement.
- Une adresse e-mail officielle : comitequartiercalvaire@hotmail.com
- Les numéros utiles, dont celui de l'agente de quartier : Mme Kaprozinski – 065 / 97 92 15.

Il n'y a pas de ligne téléphonique dédiée. Aucun appel ou plainte directe ne sera traité par téléphone.

8. Représentation et porte-parole

Seuls les membres actifs mandatés par le comité peuvent s'exprimer en son nom. Toute personne non mandatée ne peut ni parler au nom du comité, ni engager celui-ci dans une communication publique ou institutionnelle.

Le comité est à l'écoute de tous les habitants et peut relayer des demandes individuelles ou collectives, dès lors qu'elles s'inscrivent dans le respect de la charte.

9. Notre rôle face aux autorités

Le comité est un relais citoyen, pas une autorité de substitution. Il ne se substitue ni aux pouvoirs locaux, ni aux forces de l'ordre, ni à aucune institution officielle.

Nous ne pouvons ni intervenir sur le terrain, ni gérer des situations d'urgence, ni recevoir des plaintes officielles. Nous transmettons certaines informations ou constats aux instances concernées, mais nous ne sommes ni un centre de traitement de plaintes, ni un médiateur, ni un service d'urgence.

10. Zone du quartier

Le comité ne définit volontairement aucune délimitation géographique stricte. Cette approche permet de rester ouvert aux habitants des rues voisines, aux besoins évolutifs du quartier et aux autres comités souhaitant collaborer dans le respect des mêmes valeurs citoyennes.

11. Relations avec les autorités

Le comité souhaite maintenir un dialogue régulier et transparent avec les autorités communales, le CPAS et les services de sécurité ou d'aide sociale compétents.

Nous proposons une périodicité trimestrielle pour ces rencontres, en fixant à chaque réunion la date de la suivante, selon les urgences et les dossiers en cours.

Nous demandons à être considérés comme un partenaire de terrain, porteur de propositions et relais des habitants.

12. Fonctionnement interne

Des réunions internes sont organisées à fréquence régulière, sur base des disponibilités des membres. Les décisions sont prises de manière collégiale, dans un esprit démocratique et participatif.

Des comptes rendus ou synthèses peuvent être publiés sur le site internet afin d'assurer la transparence des actions, tout en veillant à ne pas divulguer d'informations confidentielles.

13. Mise à jour de la charte

La présente charte peut être modifiée sur proposition d'un ou plusieurs membres actifs, avec validation en réunion interne.

14. Adhésion à la charte

Tout membre actif s'engage à respecter cette charte. L'adhésion vaut acceptation pleine et entière de ses principes.

 Rédigé à Mons, le 5 novembre 2025

 Approuvé par les membres actifs du Comité de Quartier Le Calvaire